

SELWOOD ASSET MANAGEMENT FRANCE SAS

Article 29 de la Loi Énergie Climat
2025 Reporting

I. Introduction et Cadre Légal

Selwood Asset Management France, ci-après dénommé « Selwood », est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis février 2021. Au 31 décembre 2025, les encours sous gestion s'élèvent à 474.4 M€. Selwood AM France est spécialisée dans les dérivés de crédit et propose des solutions institutionnelles dans l'univers du *Long Only Credit*. Notre clientèle est composée majoritairement d'investisseurs institutionnels français. Notre offre, hors mandats dédiés, se décompose comme suit :

Nous gérons, en délégation pour le compte d'Auris Gestion, le fonds **Auris Investment Grade**, classé Article 8 (communication limitée au prospectus), dont les encours atteignent 56.09 M€ au 31 décembre 2025. Les informations relatives à l'approche générale et à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont disponibles auprès d'Auris Gestion : <https://www.aurisgestion.com/>

Nous gérons également le fonds **Selwood ESG Transition Credit**, sur la plateforme Waystone, classé Article 8, doté d'un encours de 25.3 M€ au 31 décembre 2025. Les informations relatives à l'intégration des critères ESG sont accessibles via Waystone : <https://www.montlakeucits.com/subfund/selwood-esg-credit-ucits-fund/>

Enfin, le fonds **Alma Selwood Euro High Grade** a été transformé et est désormais classé Article 8 SFDR (communication limitée au prospectus). Ses encours s'élèvent à 42.53 M€ au 31 décembre 2025. Les informations concernant la démarche ESG sont disponibles auprès d'Alma Capital : <https://www.almacapital.com/>

Le présent rapport détaille la structure et le contenu des informations de durabilité conformément aux exigences applicables aux organismes dont le total de bilan ou les encours sont inférieurs à 500 millions d'euros, telles que prévues au V de l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier.

II. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

A. Présentation de la démarche générale de Selwood AM France sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Selwood a développé une politique ESG applicable à l'ensemble du groupe. Cette politique vise à intégrer, quand cela est possible, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à toutes les étapes du processus d'investissement et aux activités de gestion des risques, conformément au cadre réglementaire européen (SFDR) et aux engagements pris dans le cadre de la signature des United Nations Principles for Responsible Investment (UNPRI). Cette politique définit la manière dont les facteurs ESG sont intégrés dans les processus d'investissement.

Selwood considère que les facteurs ESG peuvent influencer, positivement ou négativement, le profil de risque et de performance de ses investissements. La société a ainsi développé une démarche visant à intégrer les enjeux ESG dans l'analyse, la sélection et le suivi des positions pour ses fonds classés Article 8, tout en mettant en place une gouvernance encadrant cette intégration.

INTEGRATION ESG

L'intégration des critères ESG au sein des stratégies de Selwood repose sur une méthodologie combinant une politique d'exclusions, une analyse de certains indicateurs extra-financiers et un cadre de sélection spécifique pour les fonds intégrant des caractéristiques environnementales.

1. Politique d'exclusions

La politique d'exclusions appliquée par Selwood constitue le premier niveau de l'intégration ESG et se décline différemment selon la nature des expositions cash et synthétiques des fonds.

a. Gestion du Cash (>80% des AUM de nos fonds)

Pour la composante cash, la société applique une politique d'exclusions sur ses allocations en Govies et SSA's fondée sur des critères destinés à éliminer les États présentant des risques élevés en matière de gouvernance, de corruption ou de respect des standards internationaux. Cette politique repose sur trois référentiels internationaux :

- Les listes du FATF, qui identifient les pays à haut risque (blanchiment, terrorisme, prolifération) ;

- Le Sustainable Development Report, avec exclusion des pays dont le score SDG est inférieur ou égal à 70 ;
- Le Corruption Perception Index, avec exclusion des États dont le score est inférieur ou égal à 50.

Cette approche permet d'écarter les États présentant des risques élevés en matière de gouvernance ou de respect des standards internationaux. **Cette politique d'exclusion s'applique à tous nos fonds.**

b. Synthétique

Pour la partie synthétique, Selwood applique des critères ESG quand cela est possible et sur certains de ses fonds en utilisant essentiellement l'indice iTraxx MSCI ESG Screened. Cet indice Investment Grade Europeen est conçu par MSCI et Markit à partir de l'indice de référence iTraxx Main sur lequel est appliquée une série de filtres ESG qui sont définis ci-dessous et dont la méthodologie est dans la conception de l'indice (MSCI).

i. Exclusion sectorielles

Les émetteurs sont exclus s'ils dépassent les seuils de revenus liés aux activités suivantes : Divertissement pour adultes, armes controversées, génie génétique, tabac, alcool, armes conventionnelles, énergie nucléaire, charbon thermique, armes à feu civiles, jeux d'argent, armes nucléaires, pétrole et gaz non conventionnels.

ii. Sélection basée sur les controverses

L'indice exclut les entreprises impliquées dans des controverses majeures liées au non-respect des normes internationales (UN Global Compact, ILO Core Conventions). Les entités ayant un MSCI ESG Controversy Score de 0 (sur une échelle de 0 à 10) sont automatiquement exclues.

iii. Sélection basée sur les notations ESG

Les émetteurs dont le rating ESG MSCI est inférieur ou égal à BBB sont exclus de l'indice. Seules les entités notées A, AA ou AAA peuvent être retenues.

Cette méthodologie garantit que seules les entités présentant un niveau acceptable de performance et de conformité ESG peuvent être incluses dans l'indice iTraxx MSCI ESG Screened.

Au-delà des exclusions, Selwood analyse, pour certains fonds, de manière régulière certains indicateurs ESG pertinents afin d'évaluer l'impact et le profil extra-financier des émetteurs. Cette analyse couvre les émissions de carbone, les trajectoires de réduction d'émissions, la gestion des controverses, la conformité aux standards internationaux, ainsi que plusieurs dimensions sociales et de gouvernance telles que l'écart de rémunération femmes-hommes, la

diversité des organes de direction, la transparence fiscale ou l'exposition à des secteurs sensibles. Les données utilisées proviennent principalement de S&P Global Trucost.

2. L'allocation en Green Bonds | Impact

En plus du screening décrit ci-dessus, nous avons décidé d'allouer une partie importante de nos actifs en **Green Bonds** (Govies et SSA) afin de financer directement des projets environnementaux dont les bénéficiaires sont documentés, mesurables et alignés avec les objectifs environnementaux. Les émetteurs traditionnels que nous avons retenus sont par exemple : La France, L'Allemagne, L'Autriche, L'EU, KfW, l'EIB, La SNCF et La Belgique.

La sélection de ces obligations s'appuie sur les quatre piliers des Green Bond Principles : (i) définition précise de l'utilisation des fonds, (ii) processus d'évaluation et de sélection des projets, (iii) suivi et allocation des montants levés, et (iv) publication par l'émetteur d'un reporting annuel détaillant les projets financés, les montants alloués et les impacts environnementaux attendus.

Le pourcentage du fonds alloué en Green Bonds dépendra des orientations choisies comme décrit ci-dessous fonds par fonds.

TRADUCTION FONDS PAR FONDS

1. Auris Investment Grade

Dans le cadre du fonds *Auris Investment Grade*, classé Article 8 au sens du règlement SFDR, Selwood dispose de plusieurs approches pour l'intégration des critères ESG dans la composante synthétique du fonds. Une première option repose sur le recours à l'indice iTraxx MSCI ESG Screened, dont la méthodologie s'articule autour d'un filtrage en trois niveaux : (i) l'exclusion de certains secteurs sensibles (value-based screening), (ii) l'exigence d'un rating ESG minimum de BBB et (iii) l'exclusion des émetteurs faisant l'objet de controverses significatives, bien que les principaux impacts négatifs (PAI) ne soient pas pris en compte.

Une deuxième option consiste à appliquer directement la politique ESG d'Auris Gestion, comprenant la politique d'exclusion normative et sectorielle ainsi que la politique de gestion des controverses ([202404 Politique ESG v2.0](#)).

2. Selwood ESG Transition Credit

Dans le cadre du fonds Selwood ESG Transition Credit, la démarche ESG est plus soutenue. En complément de l'utilisation ou de la réplique de l'indice iTraxx ESG Screened (lequel applique une méthodologie d'exclusion définie ci avant), une part très significative des actifs du fonds est investie dans des instruments cash conformément aux principes des Green Bonds Standards (GBP – Green Bonds Principles¹). En effet, plus de 80 % de l'actif net du fonds est investi en obligations vertes émises principalement par des gouvernements européens et des entités supranationales (SSA).

¹Lien: [Green Bond Principles – Definition, Key Elements & Benefits](#)

3. Alma Selwood Euro High Grade

Pour le fonds Alma Selwood Euro High Grade, Selwood a fait passer le fonds en Article 8 SFDR. Dans ce cadre, la société s’est engagée à consacrer au minimum 35 % des actifs du fonds à des obligations vertes souveraines ou supranationales européennes en ligne avec les Green Bonds Standards Principles (GBP). Sur la période du 01.09.2025 au 31.12.2025, cette allocation a atteint en moyenne environ 43 %.

L’exposition synthétique ne fait pas l’objet d’un screening ESG.

4. Starwood

Seule la politique d’exclusion décrite en 1.A s’applique. Le fonds n’a pas d’objectif ESG et n’applique pas de screening sur la partie en synthétique.

RECAPITULATIF

FONDS	GESTION DU CASH		EXPOSITION SYNTHETIQUE
	Exclusion standard sur les allocations en Govies et SSA’s	Green Bonds (Investissement minimum)	Exclusions sur l’indice synthétique
SELWOOD ESG TRANSITION CREDIT	OUI	Min 80%	100% -> sur la base de l’indice iTraxx MSCI ESG
AURIS INVESTMENT GRADE	OUI	N/A	Sur la base de la politique ESG d’Auris Gestion ou de la politique de l’indice iTraxx MSCI ESG
ALMA EURO HIGH GRADE	OUI	Min 35%	N/A
STARWOOD	OUI	N/A	N/A

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés par Selwood AM France pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d’investissement

Selwood Asset Management respecte les obligations de transparence SFDR en mettant à disposition du public, sur ses sites internet dédiés, l’ensemble des informations requises en matière d’intégration des risques de durabilité, de politiques de rémunération liées aux risques ESG et des niveaux de classification de ses fonds.

FONDS	CLASSIFICATION SFDR	RAPPORT D'IMPACT (ANNUEL)	RAPPORT SFDR* (ANNUEL)	RAPPORT HEBDOMADAIRE (AVEC DATA ESG*)
SELWOOD ESG TRANSITION CREDIT	Article 8	✗	✓	✓
AURIS INVESTMENT GRADE (DELEGATION)	Article 8	✗	✓	✓
ALMA EURO HIGH GRADE	Article 8	✗	✓	✓
STARWOOD	Article 6	✗	✗	✗

*Sources : S&P Global Trucost

Pour les entités soumises aux obligations de publication prévues à l'article 29 de la loi Énergie-Climat, les informations requises peuvent être consultées directement auprès des sociétés de gestion concernées.

- Les documents relatifs au fonds *Auris Investment Grade* (DIC, prospectus, rapports annuels, informations SFDR et politique ESG) sont disponibles sur le site d'Auris Gestion (<https://www.aurisgestion.com/fr-fr/auris-investment-grade-i-eur>).
- Les documents relatifs au fonds *Alma Selwood Euro High Grade* (DIC, prospectus, rapports annuels, informations SFDR et politique ESG) sont disponibles sur le site d'Alma (Alma Capital - Management Company).
- Les documents relatifs au fonds *Selwood ESG Transition Credit* (DIC, prospectus, rapports annuels, informations SFDR et politique ESG) sont disponibles via sur le site de Waystone (<https://www.montlakeucits.com/subfund/selwood-esg-credit-ucits-fund/>).

C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La réglementation européenne en matière de finance durable vise à renforcer et harmoniser les exigences de transparence applicables aux acteurs financiers, notamment en ce qui concerne la communication d'informations relatives aux produits d'investissement. Dans ce cadre, Selwood Asset Management France applique strictement les obligations du règlement SFDR, qui établit une classification permettant aux investisseurs d'identifier et de comparer les stratégies intégrantes ou non des caractéristiques environnementales, sociales ou de durabilité.

Les produits financiers sont classés en trois catégories selon les articles 6, 8 et 9 du SFDR :

- **Article 6** : les produits n'intègrent pas d'objectifs de durabilité et ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales.
- **Article 8** : les produits promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, sous réserve que les émetteurs en portefeuille respectent des pratiques de bonne gouvernance.
- **Article 9** : les produits ont pour objectif explicite de réaliser des investissements durables.

La société Selwood Asset Management gère ou gère en délégation plusieurs fonds classés Article 8 au sens du règlement SFDR, mais aucun fonds classé Article 9.

FONDS	CLASSIFICATION SFDR	ENCOURS EN M€ (31.12.2025)	LIENS
SELWOOD ESG TRANSITION CREDIT	Article 8	25.3	Waystone: https://www.montlakeucits.com/subfund/selwood-esg-credit-ucits-fund/
AURIS INVESTMENT GRADE	Article 8	56.1	Auris : https://www.aurisgestion.com/
ALMA EURO HIGH GRADE	Article 8	42.5	Alma: Alma Capital - Management Company
STARWOOD	Article 6	350.5	N/A

Pour toute information complémentaire ; merci de contacter la Société de Gestion Selwood AM France dont le contact est le suivant :

Selwood Asset Management (France) SAS
40 rue du colisee – 75008 – Paris
 FR Desk : +33 1 86 47 60 07
<https://www.selwoodam.fr>